

# **Motion 1574**

## **exigeant le dépôt par le Conseil d'Etat d'un budget pour l'année 2004**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant:

- que la loi exige que la République se dote d'un budget annuel ;
- que le budget doit être l'expression de la politique affichée par le Conseil d'Etat et le Grand Conseil ;
- que le recours aux douzièmes provisionnels pour assurer le fonctionnement de l'Etat ne saurait être que provisoire ;
- que la crise des finances publiques (qu'il s'agisse d'une crise des dépenses ou des recettes) exige des mesures énergiques, efficaces et efficientes ;
- que des mesures structurelles pour résoudre les déficits récents ont été annoncées par le Conseil d'Etat ;

invite le Conseil d'Etat

à déposer le plus vite possible un nouveau projet de budget pour l'année 2004 afin qu'il puisse être étudié par la Commission des finances conformément à la loi et sans précipitation.